



## **Groupe de travail heures supplémentaires du 23 janvier 2008**

La DPAEP a convié les organisations syndicales à un GT sur les heures supplémentaires des personnels administratifs en administration centrale du Minéfe-Budget.

La CFDT pose le principe de la non remise en question des 35H et des accords RTT.

Si des surcharges horaires s'avèrent récurrentes dans certains services, l'administration doit s'interroger sur l'organisation du travail et/ou le niveau d'emplois.

M. Deulin a confirmé les points suivants :

- les heures écrêtées ne seront pas transformées en heures supplémentaires ;
- la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires répondra uniquement à un besoin de l'administration et à une demande de la hiérarchie ;
- les personnels administratifs qui perçoivent actuellement des heures supplémentaires (hôtesse d'accueil, secrétaires, agents travaillant dans des services techniques, personnels avec des contraintes horaires,...) ne verront pas leur volume d'heures augmenter : celles-ci seront juste défiscalisées et c'est donc le traitement net (salaire perçu) qui changera.

Un prochain GT examinera quels métiers et les conditions d'attribution exceptionnelle d'heures supplémentaires au-delà des accords RTT.